

TRAVAUX DE MEMOIRE
UNION ATRIUM et AARSCET

La brève histoire de la SAPEG

(Société Auxiliaire de Participation et de Gestion)
(1980 - 1984)

Jean Boulard

(avril 2009)

A partir de 1975, la presse se fit de plus en plus l'écho des difficultés que rencontrait l'Ingénierie française et des nombreuses fermetures et licenciements qu'elles avaient entraînés. La profession se mobilisa et tenta sans grand succès d'y remédier, saisissant même le Premier Ministre par l'intermédiaire de SYNTEC (la Chambre Syndicale des Sociétés d'Etudes et de Conseils) des conséquences que cette situation avait en matière d'emploi. Deux rapports commandés par les Pouvoirs publics en découlèrent : le rapport « Chapelle » en 1978, le rapport « Malherbe » en 1979. Ils contenaient une analyse fouillée de la profession mais n'avançaient que des propositions modestes et ponctuelles.

Il aurait été rassurant, s'agissant des Sociétés d'études placées sous l'égide de la Caisse des Dépôts, d'attribuer les difficultés qu'elles connaissaient elles aussi à des facteurs externes et communs à l'ensemble de la profession. Cependant, la situation financière de certaines d'entre elles, les carnets de commandes insuffisants, les sous-emplois en résultant venant donner matière à des mouvements sociaux allant jusqu'à s'adresser à la Direction Générale de l'Etablissement, celle-ci ordonna à la fin de l'année 1978 qu'une réflexion d'ensemble soit conduite, afin que soient mises en évidence les causes et conséquences des difficultés constatées et, dans un souci non avoué de distanciation, que soit mise en place une organisation nouvelle autonomisant les compétences, clarifiant les domaines d'intervention et plaçant l'ensemble des dites Sociétés d'études sous le contrôle direct et unique d'une structure de type « Holding », détenant les participations au capital, assurant les besoins de financement et, pour ce qui concerne les activités, fixant les orientations stratégiques et assurant les coordinations nécessaires.

Un groupe de travail animé par le Directeur financier de la SCET et composé de représentants des principales filiales se mit en place. Les grandes lignes du rapport qui en résulta ayant été approuvées par la Direction Générale de la Caisse des Dépôts, un Comité restreint présidé par Léon-Paul LEROY se mit à son tour au travail. Il fut procédé, de février à mai 1979, à l'audition des dirigeants des filiales. Dans le même temps, un cabinet extérieur était chargé

d'un diagnostic complet des Sociétés d'études techniques et remettait en juin un rapport détaillé sur ces Sociétés.

Sur ces bases, le Directeur Général de la Caisse des Dépôts donnait, dans une note du 21 juin 1979 adressée à Léon-Paul LEROY, ses instructions sur les principes à respecter dans la réorganisation à conduire. Le **4 octobre**, une note du même Directeur Général approuvée en Commission de Surveillance déléguait à Léon-Paul LEROY le soin de mettre en oeuvre les mesures décidées.

La notion de Groupe, jusqu'alors refusée, faisait son apparition . Elle conduira à la création d'un nouvel ensemble placé sous le contrôle de la SAPEG, officialisée par la Direction Générale de la Caisse des Dépôts dans une note d'information générale diffusée le **14 novembre 1979**.

Le périmètre concerné

(Effectifs, montants d'activité et champs de compétences)

Au sein de l'ingénierie française, l'ensemble des sociétés d'études placées directement ou indirectement sous l'égide de la Caisse des Dépôts occupaient en 1978 une place non négligeable que l'on pouvait évaluer à **5% du potentiel national**.

Les effectifs totaux atteignaient près de **2.600 personnes** (y compris Scetauroute qui, chargée des études en matière d'autoroutes tenait une place particulière et ne connaissait pas à l'époque les mêmes problèmes que d'autres sociétés).

Le montant total des travaux et prestations de services (chiffre d'affaires) était de l'ordre de 700 millions de francs (soit près de **107 millions d'€**), dont plus de 220 millions (33,5 millions d'€) réalisés en dehors de la France métropolitaine.

Les champs de compétences étaient très larges et touchaient l'ensemble des secteurs proches de la Caisse des Dépôts elle-même ou de ses filiales directes (SCIC, SCET, SEDES, SCET-International, CEREP), à savoir :

- le **bâtiment** (logements ou ouvrages plus complexes)
- les **transports** (notamment routier et autoroutier)
- l'**aménagement urbain et rural**
- la **planification** nationale, régionale et l'**aménagement du territoire**
- l'**énergie** et l'**environnement**
- les **études économiques, financières et sociales**
- l'**informatique** scientifique, technique et de gestion,
- la **formation**

Progressivement mises en place au cours des vingt années précédentes, les sociétés concernées étaient :

- les unes, **filiales directes** de la Caisse des Dépôts : SEDES (Société d'études pour le développement économique et social), SCET-International, CEREP (Centre d'études et de réalisations pour l'éducation permanente), G-CAM (GIE),

- les autres, **filiales de sociétés elles-mêmes filiales de la Caisse** (SCIC, SCET, SCET-International) : SIGE, BETURE, SEREQUIP, SCETAUROUTE, BETEREM, SERALP, BETERALP, SINORG, SINAC, HOSPITEX, ARTEMIS, IST et autres organismes métropolitains et étrangers, sous contrôle ou associés.

Les 5 grands principes ayant présidé à la réorganisation

1^{er} principe :

Rationaliser les compétences et éliminer les doubles emplois, source de concurrence, voire de conflits entre sociétés. A cet effet, il était demandé :

- de reconstituer à la base des Bureaux d'Etudes désormais spécialisés par « lignes de produits »,

- de reconnaître leur compétence à la fois sur les marchés français et étrangers,

- d'en faire des entreprises à structure légère, de taille moyenne devant pratiquer une politique de personnel adaptée au caractère particulièrement concurrentiel de leur activité.

En application de ce premier principe, devaient progressivement être mises en place des structures nouvelles se substituant aux entités existantes, organisées selon les lignes de produits nettement caractérisés. Après de

nombreuses réunions et après discussions, un consensus se fit sur l'articulation de la restructuration autour des 8 lignes de produits suivants :

- Energie et environnement,
- Bâtiment,
- Transport,
- Urbanisme et tourisme,
- Développement rural,
- Etudes économiques , financières et sociales,
- Informatique technique , scientifique et de gestion,
- Formation.

La note fixant les principes de la réorganisation insistait particulièrement sur la nécessité pour les nouvelles structures d'être financièrement saines et , en conséquence, d'orienter sans ambiguïté leur activité sur la recherche de résultats financiers leur permettant à la fois de couvrir intégralement leurs charges d'exploitation, d'autofinancer leurs investissements techniques et commerciaux, de doter convenablement leurs comptes de provisions et réserves pour faire face aux aléas de la conjoncture et, enfin, de donner aux capitaux que les actionnaires mettaient à leur disposition une modeste mais indispensable rémunération .

L'implantation géographique des sociétés et bureaux d'études était laissée à l'initiative de leurs dirigeants en fonction des contraintes et des objectifs spécifiques de chacune et chacun d'entre eux.

2^{ème} principe :

Dans le même souci de rationalisation et d'allègement des moyens et des frais de structure, il était prévu de **regrouper certains services communs** dans des « Centrales de Services » auxquelles devaient recourir les nouvelles entités.

Un « **GIE de moyens** » devait ainsi fournir à prix coûtant des services tels que la facturation, la tenue des comptabilités, la gestion des personnels

(paie, dossiers individuels), une assistance juridique, fiscale et contentieuse, la gestion des immeubles, des matériels et des mobiliers, la documentation générale, les travaux d'édition, la billetterie etcet, en matière d'informatique, le recours à deux centrales d'énergie : ARTEMIS et IST.

3^{ème} principe :

Afin d'obtenir une bonne coordination du nouvel ensemble, il était décidé de mettre en place une **structure d'animation et de contrôle**, structure qui jusqu'alors n'existait pas.

A cet effet, la Caisse des Dépôts décidait de redonner vie à la Société Auxiliaire de Participations et de Gestion, la **SAPEG**, qui, par délégation d'autorité, devait en outre servir d'organe de transit des moyens financiers accordés par elle et ses deux grandes filiales SCIC et SCET. Le gérant de la SAPEG serait la Caisse des Dépôts elle-même.

Une équipe très légère mais de haut niveau devait, dans cette structure se charger :

- de définir les procédures,
- de coordonner les politiques en matière technico-commerciale, financière et de personnel,
- de veiller à l'application de ces politiques en ayant notamment la possibilité de procéder à des audits,
- d'apporter à chaque société du nouvel ensemble une assistance réelle en matière, notamment, de prospection, de recherche-développement et de financements .

4^{ème} principe :

Il était considéré comme important de **maintenir** et d'utiliser au mieux **les réseaux commerciaux** existants :

- **en France** : les bureaux d'études régionaux avec leur polyvalence à Lyon (BETERALP, SERALP) et à Marseille (BETEREM), voire même, si nécessaire en créer de nouveaux par regroupement d'antennes locales du BETURE et de SEREQUIP , par exemple à Lille et à Bordeaux ;
- **dans les DOM-TOM et à l'étranger**, les antennes existantes : agences, missions ou sociétés de droit local.

5^{ème} principe :

Il était enfin prévu, et ce aux fins de se donner des atouts supplémentaires, de promouvoir la création d'une **société d'ingénierie financière** ayant pour objet, surtout à l'étranger, de proposer aux clients des montages juridiques et financiers et des opérations « clés en mains » ou de promotion immobilière au moyen de capitaux obtenus de sources extérieures à la Caisse des Dépôts.

La mise en œuvre de la restructuration par application de ces principes était organisée en 3 phases, s'étalant de la fin 1979 jusqu'à la mi - 1981.

Les moyens mis à disposition par la Caisse des Dépôts pour assurer le fonctionnement du nouvel ensemble.

Après la prise en charge des résultats déficitaires de certaines des sociétés existantes principalement sous forme d'**abandons de créances**, les concours accordés au nouvel ensemble prirent la forme de :

- **capitaux propres** destinés à donner aux nouveaux organismes une structure financière saine,
- l'accès à un **pool de trésorerie** géré par la SAPEG, afin d'assurer la contrepartie normale des actifs circulants,

- financements spécifiques, sous forme de **prêts participatifs** destinés à leur permettre de financer convenablement les investissements en matière de prospection commerciale et de recherche – développement,
- **concours** destinés à faciliter certaines actions de **reconversion** et de **formation** de personnels.

Certaines sociétés concernées par la réorganisation disposant d'un personnel qui, en nombre, n'était pas exactement adapté à leur volume de production furent invitées à poursuivre des diminutions d'effectifs telles que celles qui avaient déjà été décidées et réalisées au BETURE, à SEREQUIP et à la SCET-International. La Caisse des Dépôts affirmait néanmoins sa volonté de voir utilisées les possibilités de reclassement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Groupe, n'hésitant pas à envisager diverses mesures de remise de fonctionnaires à disposition de leurs administrations d'origine, de départs volontaires et de retraites anticipées dans la mesure où elles pouvaient éviter ou limiter des mesures de licenciement proprement dit.

Les modalités de mise en œuvre

Dès l'officialisation de la réorganisation (décision de la Direction Générale de la Caisse des Dépôts en date du **4 octobre 1979** avalisée par la Commission de Surveillance), une petite équipe constituée de dirigeants de filiales et d'un responsable de la Caisse se mit au travail sous la direction de Léon-Paul LEROY, nommé gérant de la SAPEG .

Le premier trimestre 1980 fut en grande partie consacré à la résolution de problèmes d'ordre institutionnel en vue de trouver une solution rapide aux difficultés les plus importantes, celles que connaissaient les filiales de la SCET et la SCET-International. Les procédures nécessaires furent ainsi lancées : création de nouvelles sociétés, modifications à apporter au capital des sociétés régionales, transformation des agences d'Outre-mer, transferts des activités et des personnels des anciennes sociétés BETURE, SEREQUIP et SCET-International dans les sociétés nouvellement créées, nominations de liquidateurs pour les sociétés à dissoudre etc...etc...

Le 7 mai 1980, une note du Directeur Général de la Caisse des Dépôts chargeait René MERCIER, Président de la SEDES, de poursuivre la tâche entamée par Léon-Paul LEROY, celui-ci se trouvant indisponible pour raisons de santé. René MERCIER devenait donc le nouveau gérant de la SAPEG, responsable de la mise en œuvre de la restructuration, sous contrôle direct de la Direction Générale de la Caisse des Dépôts.

Se succédèrent dès lors les décisions de mise en œuvre habituelles à de telles opérations

Au **15 juillet 1980**, une partie importante des tâches était réalisée. Plusieurs sociétés étaient en place, conseils d'administration formés et Présidents élus :

- dans le domaine du développement urbain :

- Le BETURE (société nouvelle) « Société d'études et de réalisations d'infrastructures urbaines et d'équipement), S.A au capital de 5 Mf ;

- SEREQUIP (société nouvelle) « Société d'études et de réalisations de bâtiments et d'équipements), S.A. au capital de 5 Mf ;

- La SETAME (société d'études d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement), S.A. au capital de 4 Mf ;

- dans le domaine des transports et grands ouvrages :

- TRANSROUTE, résultat de la transformation en S.A au capital de 4 Mf de la Sarl qui avait été formée entre Serequip (ancien), Scetauroute et Scet- International ;

- dans le domaine de l'ingénierie financière :

- FININTER, S.A. au capital de 1 Mf .

Par ailleurs ,

- le GIE de moyens était créé, le GIMO (Groupement pour la Mise en Commun de Moyens administratifs), entre 4 nouvelles sociétés (BETURE, SEREQUIP, SETAME, TRANSROUTE) et SCET –International) ;

- une structure d'accueil d'agents exerçant au BETURE (ancien) l'activité d'agence immobilière était créée : la SOPREC (Société nouvelle de promotion, de commercialisation et de gestion d'opérations immobilières).

Quant aux **sociétés régionales**, les anciennes participations étaient cédées aux nouvelles sociétés et des augmentations de capital conduisaient à la situation suivante :

- BETERALP (Bureau d'études pour l'urbanisme et l'équipement de la région Rhône-Alpes), Sarl au capital de 2Mf détenu à hauteur de 60% par le BETURE et de 40% par la SETAME ;

- BETEREM (Bureau d'études pour l'urbanisme et l'équipement de la région de Marseille) Sarl au capital de 1,7Mf détenu pour 40% par SEREQUIP, 20% par le BETURE, 20% par la SETAME et 20% par TRANSROUTE.

La reprise des agences de SCET-International à la Réunion et en Nouvelle Calédonie conduisait à la **création de deux structures nouvelles** :

- la SETOI (Société d'Etudes Techniques Océan Indien), Sarl au capital de 200.000 F, détenu à hauteur de

35% par SCET-International, 35% par le BETURE, 30% par la SIGE ;

- la SET PACIFIQUE SUD (Société d'études techniques du Pacifique Sud), Sarl au capital de 200.000 F détenu à hauteur de 35% par SCET-International, 40% par le BETURE et 25% par SEREQUIP ;

A cette date du 15 juillet 1980, la situation du BECAR (Bureau d'études des Caraïbes) était encore à l'étude et les parts de capital détenues en quasi-totalité par SCET-International étaient en cours de reprise partielle par le BETURE et SEREQUIP.

Pour ce qui concerne plus spécialement le personnel, des conventions de transfert avaient été passées dès la fin du mois de mai et les agents concernés transférés à la date du 1^{er} juin.

Il convient de souligner à ce sujet que cette période fut marquée par une **forte agitation sociale** dont le point culminant se situa à la fin du mois d'avril.

Tracts, démarches, pétitions et grèves se multiplièrent, les revendications portant essentiellement sur la garantie de l'emploi, la préservation du pouvoir d'achat, le maintien des conventions collectives existantes, la création d'un Comité de Groupe. Le dépôt d'une motion par l'ensemble des organisations syndicales (CGT,CFDT, CFTC , CGC , et FO) protestant contre le refus de la Direction de la Caisse des Dépôts de négocier, exigeant l'ouverture de négociations et annonçant le recours à un médiateur si elles n'étaient pas ouvertes avant le 15 mai, n'empêcha cependant pas la poursuite des actions d'information et de persuasion des personnels et de procéder aux affectations individuelles décidées après qu'elles aient été le plus souvent examinées avec les intéressés.

Au 1^{er} juin, la totalité des agents du BETURE et de SEREQUIP (à deux exceptions près) avaient été transférés. 217 agents de SCET-International (sur 454) l'avaient été également et ce, avant la création des autres sociétés à créer, notamment la SCET-AGRI, créée le 9 décembre 1980 qui allait prendre en charge toutes les études relatives au développement rural.

Toutefois l'annonce de la décision d'abandon du statut collectif qui régissait jusqu'alors les relations employeur-employé et celle d'appliquer la convention collective SYNTEC (et d'abandonner de ce fait des dispositions qui alourdissaient considérablement les prix de revient, notamment la fixation des salaires en fonction de points d'indice et l'indexation de la valeur de ces points sur une base RATP) donna lieu à de nombreuses et importantes manifestations. Il y eut procès ... Il fallut revoir les procédures et abandonner l'idée de modifier les contrats de travail des agents qui s'y opposaient. La volonté de s'acheminer vers la constitution d'un « Groupe », véritable unité économique et sociale au sens juridique du terme en fut affectée, d'autant plus que le Ministère des Finances lui-même ne s'y montra pas favorable

Le rôle effectif de la SAPEG

Pour ce qui concerne plus particulièrement la SAPEG , Société civile ayant pour objet « *la prise de participations dans le capital de sociétés de toutes natures constituées ou à constituer* », elle comprenait un effectif restreint composé de son Gérant (René Mercier) assisté en tant que de besoin du Président de SCET-International (Jacques Bourdillon), et du Directeur Général du G-CAM et de la SINORG (André Bouzy), un Directeur financier à mi-temps (Jean Boulard , Directeur Général, puis Président de la SEDES), 2 chargés de mission et 2 comptables.

Un Comité de Coordination, comprenant les Présidents de sociétés en responsabilité de lignes de produits, se réunissait à fréquence bi-mensuelle.

Organe de transit des moyens financiers mis par la Caisse des Dépôts à la disposition des sociétés d'études et de conseils, **la SAPEG**, par délégation d'autorité de ladite Caisse :

- assura la gestion des moyens financiers mis à disposition des dites sociétés

- en dotant les nouvelles sociétés de capitaux propres,
- en leur assurant l'accès à un pool de trésorerie,
- en leur octroyant les financements spécifiques nécessaires à leurs investissements en matière de prospection commerciale et de recherche- développement par le moyen des prêts participatifs,
- en leur fournissant les concours destinés à faciliter certaines actions de reconversion et de formation ;

- exerça un contrôle général sur :

- la définition et l'application des politiques
- la mise en place et le suivi de l'organisation
- l'aménagement et l'exercice des contrôles internes

- la fixation des objectifs et l'obtention des résultats (préparation et exécution des budgets et programmes de développement),
- les opérations de liquidation des anciennes sociétés,
- la nomination des commissaires aux comptes.

Il convient d'insister sur l'accent particulièrement prononcé et continu qui fut mis par la SAPEG sur la nécessité de disposer dans chaque nouvelle entité d'un système d'information et de gestion apte à répondre aux exigences posées par la Caisse des Dépôts. D'où une vaste action d'information et de formation visant à faire appliquer les **règles et les méthodes d'organisation comptable** fixées à la fois par le Guide comptable de l'Ingénierie et par le cahier des clauses comptables applicables aux marchés publics. D'où, également, la mise en place de **tableaux de bord** destinés à permettre un contrôle rigoureux de l'activité, documents à périodicité mensuelle, rassemblant les indications essentielles sur les mouvements de portefeuille de contrats, l'état des facturations et règlements, la situation et les prévisions de trésorerie, l'évolution des effectifs, les taux d'activité, l'équilibre de chaque opération, le respect des engagements budgétaires et des marges annoncées Ce fut là un travail énorme d'élaboration et de mise au point d'**instruments de contrôle de gestion**, imposés à la totalité des Sociétés placées sous le contrôle de la SAPEG.

En résumé

Lorsqu'en 1982 se produisit un changement important à la tête de la Direction Générale de la Caisse des Dépôts, le nouvel ensemble de Sociétés d'Etudes et de Conseil constitué, animé et contrôlé par la SAPEG était en état de marche et avait été présenté et commenté dès le mois de février par son Gérant au nouveau Président de la Commission de Surveillance. Il l'avait fait en regroupant les activités et les sociétés qui les exerçaient sous **six rubriques**.

Le sous-ensemble « Développement urbain » englobait tout ce qui concernait l'aménagement et l'urbanisme , les réseaux urbains , les infrastructures de quartier , l'alimentation en énergie , l'élimination des déchets ou les nuisances, l'ingénierie en matière de bâtiments et de génie civil (hôpitaux, écoles, bâtiments administratifs, bureaux, bâtiments industriels, centres commerciaux, parkings, gares, centres de loisirs et, bien entendu, logement).

L'étendue du domaine avait conduit à répartir les activités entre quatre sociétés :

- le **BETURE** (infrastructures urbaines, alimentation en énergie, traitements des déchets),
- la **SEREQUIP** (ingénierie en matière de bâtiments et génie civil) ,
- la **SETAME** (urbanisme),
- la **SIGE** (logement).

A cet ensemble se rattachaient, outre diverses agences ou bureaux en province, trois sociétés régionales :

- le **BETEREM** (Marseille),
- le **BETERALP** (Lyon –Rhône-Alpes),
- la **SERALP** (Lyon-Rhône-Alpes),

et trois sociétés dans les DOM-TOM :

- le **BECAR** (Caraïbes) ,
- la **SETOI** (Océan indien) ,
- la **SCET-Pacifique sud** (Nouvelle Calédonie).

Soit, au total, près de 800 agents permanents.

Le sous-ensemble « Transports – Grands ouvrages » ne comprenait qu'une seule société, **TRANSROUTE**, (un peu plus de 100 personnes) compétente pour tout ce qui concerne les études techniques et le contrôle des travaux en matière de transports, l'ingénierie des ouvrages d'art et aussi le développement et l'ingénierie des activités de pêche et d'aquaculture , travaillant en liaison étroite avec la SCETAUTOROUTE qui, compte tenu de son caractère particulier, n'avait pas été incluse dans l'ensemble des Sociétés d'Etudes et de Conseil.

La ligne « Développement rural » ne comportait elle aussi qu'une seule société, **SCETAGRI** et quelque 130 agents qui continuaient l'activité de développement rural et d'équipement agricole auparavant assurée par la SCET-International. SCETAGRI avait pour caractéristique de n'exercer ses activités qu'en dehors du territoire métropolitain.

Le sous-ensemble « Economie et Prévision » regroupait la **SEDES** dont l'objet était d'apporter, en France comme à l'étranger, des conseils aux responsables de décisions et d'effectuer des études dans les domaines économiques, sociaux et financiers, et le **BIPE** (Bureau d'Information et de Prévision Economiques) que son statut d'association à laquelle adhéraient (en même temps que 150 autres adhérents) la Caisse des Dépôts et la SEDES , ainsi que la nature des ses activités rendaient proche du Groupe. SEDES et BIPE employaient environ 300 personnes,

Le sous-ensemble « Informatique et Formation »

En **informatique** intervenaient à titre principal le **G-CAM**, Société de Services et de Conseil en informatique opérant en France à la fois comme fournisseur de prestations intellectuelles et de prestations « machine » et la

SINORG, spécialisée dans l'organisation et la gestion des administrations ou des institutions publiques à l'étranger. G-CAM et SINORG animaient elles-mêmes des sous-filiales : **SINAC**, **ARTEMIS**, **SORINFOR** et **IST** en France et, très indirectement, **CORALI** aux Antilles.

La **formation** comportait essentiellement le **CEREP** qui effectuait des études et des recherches dans les domaines de la formation , de l'éducation et de la communication, et l'**ACEREP**, association qui conduisait dans la région parisienne et en province des actions visant l'insertion professionnelle des jeunes sans qualification .

Informatique et formation représentaient au total un peu plus de 660 personnes.

Le sous-ensemble « Implantations, Réalisations » comprenait deux organismes jouant un rôle particulier :

- **FININTER**, dont l'action s'exerçait exclusivement hors du territoire métropolitain pour fournir ses conseils en matière de montages financiers et y participer
- **SCET-International** dont l'objet était désormais d'assurer une assistance aux sociétés d'économie mixte des DOM-TOM, fournir aux sociétés du groupe SAPEG une aide en matière de prospection commerciale et , surtout , de servir de support juridique à la détention de participations dans diverses sociétés associées à l'étranger et les assister dans leur gestion (Scet-Maroc, Scet-Tunisie, Scet-Ivoire, Scet-Cameroun, Scet-Limitada au Brésil, Prefinca au Venezuela). Cette société assurait en outre les opérations de liquidation de ses activités antérieures

Cet ensemble rassemblait environ 90 personnes.
